

Inspection & Exploitants **EN ACTION(S)**

Pollutions et risques en réduction

Action n° 3 – décembre 2018

Butagaz à Brive-la-Gaillarde (Corrèze).

Retour d'expérience consécutif à la rupture d'une réserve d'eau d'incendie

Le 27 août 2018, une réserve d'eau d'incendie de 1300 m³ s'est brutalement rompue entraînant sa vidange subite. Ce déversement a provoqué l'effondrement de 30 mètres d'une clôture en béton et des dégâts matériels chez son voisin immédiat. L'exploitant a déclenché son plan d'urgence interne. Les pompiers et les inspecteurs de la DREAL se sont rendus sur place pour valider les actions de mise en sécurité du dépôt de gaz. Toutes les opérations de réception et d'expédition de gaz ont été suspendues en raison de moyens de défense contre l'incendie devenus inférieurs aux exigences réglementaires.

Afin d'encadrer la situation post-accidentelle, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été pris le 7 septembre 2018, sur proposition de l'inspection. Cet arrêté encadre la restriction d'activité, la sécurisation du site avec une réserve provisoire d'eau incendie de 650 m³, la réalisation d'un rapport d'accident et la reconstruction d'une nouvelle réserve d'eau.

L'exploitant a fait examiner par un organisme de contrôle la réserve rompue ainsi que l'autre réserve présente de plus faible capacité et a communiqué un rapport d'accident sur cette rupture. La cause avérée de la rupture est la corrosion interne des tôles supérieures de la robe du bac, sous le liner assurant l'étanchéité. Les investigations ont également permis d'identifier une modification, non tracée, lors de la conception du bac et un programme d'examen insuffisant pour détecter la corrosion.

Après reconstruction et remise en état des installations de défense contre l'incendie, l'analyse des documents de l'exploitant et une nouvelle visite d'inspection le 16 novembre 2018, le Préfet a autorisé, le 22 novembre 2018, l'exploitant à reprendre toutes les activités de son site. L'exploitant a finalisé un nouveau programme d'examen de ce type de réserve d'eau afin de s'assurer de sa bonne tenue dans le temps, en s'appuyant sur les préconisations du constructeur et son retour d'expérience.

Au-delà de ce site, ces réserves d'eau étant présentes chez d'autres exploitants en tant que mesures de maîtrise des risques, elles feront l'objet d'une attention particulières lors des prochaines inspections.



Rupture de la réserve d'eau d'incendie



Effets de la vague d'eau sur les clôtures et installations voisines